



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE CRAON  
ZA Villeneuve Rue Buchenberg  
53400 CRAON

**ARRÊTÉ AG n° 2025\_11\_17**

**Portant ouverture à la circulation Publique de la voie créée de l'intersection entre la RD 25 et la route de Pommerieux au boulevard Eiffel, dans le cadre des travaux du contournement de l'hippodrome sur la commune de Craon**

*Le Président de la Communauté de Communes du Pays de CRAON (Mayenne),*

*Vu le Code de la route et notamment ses articles L411-3, L411-8, R411-25, L3221-4, L3221-3 et L2213-1,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-3 et L2213-1,*

*Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,*

*Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale 2022ADPL51 du 23/12/2022 sur le dossier d'études d'impact PDL-2022-6528, déposé par la Communauté de communes du Pays de Craon (CCPC),*

*Vu le mémoire en réponse à MRAe du 18/01/2023, établi par la Communauté de Communes du Pays de Craon,*

*Vu le rapport d'inspection de sécurité routière préalable à la mise en service du 20 Novembre 2025,*

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

La section nouvelle de la voie créée de l'intersection entre la RD 25 et la route de Pommerieux au boulevard Eiffel à Craon est ouverte à la circulation publique le 24 Novembre 2025 à 8h00.

**ARTICLE 2**

Les limitations de vitesse sont fixées comme telles :

- de l'intersection entre la RD 25 et la route de Pommerieux au giratoire : 70 km/heure
- du giratoire à l'entrée de l'agglomération de Craon : 50 km/heure

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de Monsieur le Maire de Craon. Il entrera en vigueur à compter de son affichage.

**ARTICLE 4**

Une copie conforme du présent arrêté sera adressée pour exécution à :

- M. le Maire de Craon,
- M. le Président du Conseil Départemental,
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne à Laval,
- Mme la Sous-préfète de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- M. le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Laval,
- M. le Directeur du SMUR de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- M. le Directeur des Transports et des mobilités de la Région Pays de la Loire

Fait à Craon, le **20 novembre 2025**

**Pour le Président et par délégation,**



**M. Daniel GENDRY**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20251120-ARR20251117-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2025

Affichage : 20/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

